



« 100 jours pour entreprendre » : un concours pour aider les jeunes à se lancer dans le monde de l'entrepreneuriat

Le concours « 100 jours pour entreprendre » offre aux jeunes de 18 à 30 ans, l'opportunité de créer leur entreprise

Créé en 2012 par des entrepreneurs désireux d'inciter les jeunes à se lancer dans le monde de l'entrepreneuriat, le mouvement « 100 jours pour entreprendre » est un concours d'une durée de 100 jours (15 janvier au 25 avril) où les jeunes porteurs de projet sont conviés à poster une vidéo une plateforme dédiée afin de générer un buzz autour de leurs projets, et ainsi obtenir un maximum de votes.



Organisé du **15 janvier au 25 avril 2018**, le concours « **100 jours pour entreprendre** » est un tremplin pour de nombreux jeunes en France désireux de créer leur propre entreprise. Très médiatisé grâce notamment à des campagnes de communication soutenues par plusieurs partenaires de renom (JCDecaux, RATP, TF1, Virgin Radio...), le concours offre l'opportunité à **20 porteurs de projets**, ayant récolté le plus de votes et démontré la qualité de leur business plan, de pitcher devant un jury de professionnels (qui désigne les 10 lauréats de l'année qui remportent la « boîte 100 jours » d'une valeur de **15.000€**), le concept qu'ils désirent mettre en place.



[Visualiser l'article](#)

Parrainé par les réseaux d'entrepreneurs tels que Esprits d'Entreprises, 100 000 entrepreneurs, CroissancePlus, Réseau Entreprendre Paris, Moovjee et le Centre des Jeunes Dirigeants, le concours « 100 jours pour entreprendre » dont la 7e édition a été lancée il y a quelques semaines, offre aux dix lauréats (en plus de la « boîte 100 jours») la possibilité de bénéficier d'un soutien financier, d'un accompagnement juridique et comptable, d'un parrainage, d'une formation au crowdfunding pour lever des fonds, des espaces de travail, afin de mener à bien leur projet.

Pour cette nouvelle édition, le concours s'est doté de plusieurs nouveautés. En effet, cette année, le jury sera composé des membres venus de structures comme l'École de la deuxième chance, **France active** où l'Adie, pour encourager les jeunes en difficultés scolaires à tenter leur chance. Ajouté à cela, le concours a également décidé de s'ouvrir aux jeunes jusqu'à 30 ans. La création d'un Prix Spécial "Alimentation solidaire" parrainé par la Fondation Carrefour récompensera également un projet alimentaire qui répond aux problématiques d'équilibre alimentaire, d'insertion professionnelle, de lutte contre l'exclusion et/ou à la pénurie alimentaire sur le territoire français. Un prix spécial baptisé "Start-upeuse de l'année" a aussi été créé, ainsi que la mise en place de deux après-midis de formation pour tous les candidats les 15 février et 22 mars 2018.

Comment participer à ce concours ?

Pour participer au concours « 100 jours pour entreprendre », rien de plus simple ! Le porteur de projet doit être âgé de 18 à 30 ans, avec une idée de concept à proposer. Ce dernier devra ensuite présenter de façon brève et concise son projet dans une vidéo (dans laquelle il expliquera qui il est, quel est son projet, comment compte-t-il le réaliser, et pourquoi les internautes doivent voter pour lui) et l'envoyer ensuite sur le site du concours. Il faudra donc présenter un projet de qualité, sérieux et ambitieux, susceptible de créer « un buzz » pour ainsi récolter le plus de votes et s'offrir le plus de chances de figurer parmi les 20 projets retenus par le jury.

Les dates à retenir :

15 janvier au 25 avril 2018 : candidatures et votes

Fin avril 2018 : sélection des 20 finalistes (parmi les 40 projets ayant obtenu le plus de votes)

23 mai 2018 : pitch devant jury des 20 finalistes

Début juin 2018 : Fête 100 jours – Remise de prix aux 10 lauréats.